# « VOUS ACCUEILLIR, VOUS CONSEILLER, VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES C'EST NOTRE FORCE! »

# L'AIDE SOCIALE LÉGALE :

#### Election de Domicile

pour les personnes sans domicile fixe : réception de leurs courriers, inscription sur les listes électorales, ouverture des droits sociaux,...)

#### Aides pour les dossiers :

CAF (Aide personnalisée au logement, Prime d'activité, Attestation de paiement...), MDPH, CMU, Suivi RSA...

### Plan Canicule et Plan grand froid:

prévenir les situations à risques

## AIDES ADMINISTRATIVES :

Maintenir à domicile les personnes âgées et les adultes handicapés; Dossier APA, MDPH, Caisses de retraites...; Accès au logement : constitution des dossiers

## L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE :

#### Aides alimentaires

(hors alcool et aliments pour animaux) : sur évaluation de votre situation financière, le mercredi et vendredi matin de 9h00 à 12h00.

L'aide alimentaire ne peut être accordée qu'aux résidents de la ville de Bohain, et sur conditions de ressources.

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à faire des heures de chantier citoyen auprès des associations caritatives bohainoises.

## SECOURS EXCEPTIONNEL:

aides à l'hébergement d'urgence, aides aux frais d'obsèques selon conditions, et sur décision du conseil d'administration.

